

**COMMUNE D'AZERAILLES**

Conseil municipal

Du 12 avril 2024 à 18h00

À la MAIRIE à AZERAILLES

**PROCES VERBAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 avril, le conseil municipal d'AZERAILLES étant réuni à la MAIRIE à AZERAILLES sous la présidence de Madame Rose-Marie FALQUE, MAIRE, après convocation légale du 29 mars 2024.

**Nombre de membres :**

En exercice : 12	Votants : 12
Présents : 9	Absents : 0
Excusés : 3	Exclus : 0

**Présents :** Rose-Marie FALQUE, Justine GARNIER, Philippe GRANDMAITRE, Louisa IKHLEF, Olivier LEGROS, Didier MAURY, Thomas MELLE, Jean-Claude ROUBAUD, Lionel TIROLE.

**Absents excusés :** Rose-Marie MAGNIER donne procuration à Didier MAURY,  
Yannick HOFFNER donne procuration à Justine GARNIER  
Nicolas MALO donne procuration à Thomas MELLE

**Désignation du secrétaire de séance :** Louisa IKHLEF est désignée secrétaire de séance à l'unanimité du conseil municipal.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2024,
2. Subventions aux associations (ADMR, VMEH),
3. Programme de travaux en forêt 2024,
4. Coupes de bois 2024-2025,
5. Motion de soutien à la maternité de Lunéville et à son personnel,
6. Contrat de maîtrise d'œuvre avec la société Génie de l'eau pour les travaux au château d'eau,
7. Etat annuel présentant les indemnités versées au maire, aux adjoints et conseillers municipaux délégués au titre de l'année 2023,
8. M57 : Fongibilité des crédits,
9. Vote des comptes administratifs 2023 des budgets : Commune, Eau, Forêt, Ecole, Lotissement ;
10. Vote des comptes de gestion 2023 des budgets : Commune, Eau, Forêt, Ecole, Lotissement ;
11. Affectation des résultats des budgets : Commune, Eau, Forêt, Ecole, Lotissement ;
12. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 (Taxes foncières : bâti, non bâti, Taxe d'habitation) ;
13. Vote des budgets primitifs 2024 des budgets : Commune, Eau, Forêt, Ecole, Lotissement ;
14. Encaissement Chèques suite à dégradation,
15. Cession du microtracteur ETESIA à la société HAAG,
16. Questions diverses

# PROCES VERBAL

## **1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2024 :**

A l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> mars 2024.

## **2 - Subventions aux associations (ADMR, VMEH) :**

### ADMR :

Madame le Maire donne lecture du courrier du 22 mars 2024, envoyé par Madame Jacqueline THIERY, Présidente de l'ADMR de Baccarat.

Madame le Maire propose d'allouer une subvention de 300 € pour les actions de formation.  
Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité d'allouer une subvention de 300 € à l'ADMR de Baccarat.

### VMEH : visite des malades en milieu hospitalier de Baccarat :

Madame le Maire donne lecture du courrier du 3 mars 2024, envoyé par Christiane GEORGEL, Responsable de l'association VMEH du secteur de Baccarat.

Madame le Maire propose d'allouer une subvention de 100 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'allouer une subvention de 100 € à VMEH du secteur de Baccarat.

## **3 - Programme de travaux en forêt 2024 :**

Jean-Claude ROUBAUD, adjoint à la forêt, présente le programme des travaux en forêt pour l'année 2024 établi par l'ONF.

- Un devis a été établi par la société ETF Dieudonné pour les travaux sylvicoles :

Nettoisement de jeunes peuplements dans les parcelles P, Q, R, A, J, C, N et O dans le bois de Glonville et dans les parcelles 3, 16, 17, 18 et 19 dans le bois Martin Bouxard au prix de 495 € HT par Ha. 49.22 Ha ont été prévus, pour un montant de 24 363.90 € HT soit 26 800.29 € TTC.

- Un devis a été établi par l'ONF :

Pour l'assistance technique des travaux sylvicoles pour un montant de 2 746.56 € HT soit 3 295.87 € TTC.

- Un devis a été établi par la société Benoit LECOMTE pour la maintenance de cloisonnement :

Maintenance de cloisonnement sylvicoles au broyeur dans une régénération de plus de 3 m dans les parcelles P, Q et R dans le bois de Glonville au prix de 105 € HT le Km. 7,34 Km ont été prévus, pour un montant de 770.70 € HT soit 924.84 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le programme de travaux en forêt 2024 et approuve les devis de l'ONF, de la société ETF DIEUDONNE et de la société Benoit LECOMTE.

#### **4 - Coupes de bois 2024-2025 :**

Jean-Claude ROUBAUD, adjoint à la forêt, présente le devis de l'entreprise Benoit LECOMTE pour le programme des coupes des bois pour l'hiver 2024-2025 dans les parcelles 25 dans la forêt Martin Bouxard et A, P, Q et R sur Badménil :

- Abattage des bois d'œuvre et façonnage : 13 € HT / m3,
- Débardage des grumes en bordure de tranchée : 11.50 € HT / m3,
- Exploitation en bois d'industrie : 14 € HT / m3
- Débardage des billons en bordure de tranchée : 13 € HT / m3
- Abattage des chablis résineux ou feuillus : 15 € HT / m3
- Débardage des chablis résineux ou feuillus : 14 € HT / m3
- Câblage des bois si nécessaire : 95 € HT / heure

Un devis a été établi par l'ONF :

- Pour l'assistance technique des travaux d'exploitation : 2 404.69 € HT soit 2 885.63 € TTC,
- Pour le cubage des bois : 1 488 € HT soit 1 785.60 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la totalité du programme et approuve les devis de l'entreprise Benoit LECOMTE pour les coupes du bois 2024/2025, et de l'ONF pour l'assistance et le cubage des bois.

Arrivée d'Olivier LEGROS à 18h30.

## **5- Motion de soutien à la maternité de Lunéville et à son personnel :**

Nous, élus de la commune d'AZERAILLES, réunis le 12 avril 2024, souhaitons par cette motion exprimer notre soutien au Centre hospitalier de Lunéville, et plus particulièrement à sa maternité et à l'ensemble de son personnel soignant.

La Maternité de Lunéville est au sein d'une structure de santé de proximité et au cœur d'un bassin de population de 100 000 habitants, à environ une trentaine de kilomètres de la ville universitaire de Nancy.

Les équipes de la Maternité travaillent avec le CHRU de Nancy, l'Institut de Cancérologie de Lorraine et le Service de Santé Sexuelle du Centre Hospitalier de Lunéville (le premier créé en France).

La Maternité est reconnue pour :

- la qualité de ses prises en charge,
- l'accompagnement individualisé des femmes et des enfants,
- la proximité des prises en charge,
- un plateau technique proposant des équipements adaptés au projet du service,
- une qualité hôtelière garantissant le confort des futures mamans et de leur bébé.

En 2022, les prestations assurées furent :

- 523 accouchements, dont 65 par césarienne
- 634 séjours en santé et postnatal
- 200 séjours de gynécologie et 11 006 consultations gynécologiques

Ceci est le fruit du travail d'une équipe soignante faisant preuve d'un très grand professionnalisme et d'un fort engagement personnel quotidien.

En raison d'un manque temporaire de gynécologues-obstétriciens, l'Agence Régionale de Santé a décidé de suspendre, pour une durée de deux mois (février et mars 2024), la possibilité de réaliser des actes d'accouchement dans notre maternité.

Cette annonce a suscité une grande émotion localement.

Immédiatement, le personnel de l'établissement s'est adapté à cette situation provisoire. Toutes les activités périnatales, gynécologiques et pédiatriques ont été maintenues.

Localement, un grand élan de solidarité est né, de nombreux témoignages de patientes et de familles ont été recueillis. Ils confirment combien la maternité de Lunéville est un équipement de qualité, apprécié, prodiguant des soins essentiels, absolument indispensables aux familles vivant sur notre territoire.

Nous savons que la direction de l'établissement s'active à recruter les praticiens manquants pour parvenir à une reprise d'activité normale dans les délais impartis. Aucune piste n'est négligée.

Nous pensons que le partenariat avec la maternité régionale doit être redéfini.

La maternité de Lunéville doit pouvoir reprendre son activité, car cette suspension provisoire ne saurait durer.

Aussi, nous élus de la Commune d'AZERAILLES, demandons solennellement à Mme Catherine VAUTRIN, Ministre de la santé, à Mme Virginie CAYRE, directrice de l'Agence Régionale de la Santé du Grand Est, de soutenir fermement toutes les démarches engagées au niveau de notre maternité pour surmonter les difficultés conjoncturelles qu'elle subit et ainsi assurer leur succès.

#### **6 – Contrat de maîtrise d'œuvre avec la société Génie de l'eau pour les travaux au château d'eau :**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que les travaux au Château d'eau (rechemisage de la colonne et création d'une station de déferrisation) nécessitent le recours à une procédure adaptée de marché public.

La société Génie de l'eau a établi un devis pour l'assistance à la passation des contrats de travaux et à la consultation des entreprises pour un montant de 3 150 € HT soit 3 780 € TTC. Cette dépense est subventionnable par l'agence de l'eau dans le cadre de nos travaux de rechemisage de la colonne au château d'eau.

Aussi, après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le contrat de maîtrise d'œuvre des travaux au château d'eau et autorise le Maire à signer le contrat,
- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

#### **7 – Etat annuel présentant les indemnités versées au maire, aux adjoints et conseillers municipaux délégués au titre de l'année 2023 :**

En introduction et comme prévu à l'article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), issu de la loi Engagement et Proximité, Madame le Maire communique aux membres du conseil municipal, avant le vote du budget, les montants des indemnités annuelles brutes perçues par le maire, les adjoints et les conseillers municipaux délégués.

Arrivée de Thomas MELLE à 19h00.

#### **8 – Vote des comptes administratifs 2023 des budgets : Commune, Eau, Forêt, Ecole, Lotissement :**

##### **– Budget principal de la commune :**

Mme FALQUE, Maire, présente le détail du Compte Administratif l'exercice 2023 section par section, en dépense et en recette, chapitre par chapitre et répond aux questions du Conseil.

Il appartient à Monsieur Thomas MELLE, Premier Adjoint, de faire voter le Conseil sur le Compte Administratif.

Mme Rose-Marie FALQUE, Maire, s'étant retirée et ayant quitté la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- APPROUVE tel qu'il est présenté à l'assemblée le compte administratif 2023 du budget principal de la commune soumis à son examen,
- DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits non consommés ni reportés comme annulés,
- ARRETE les comptes ainsi :

<b>Investissement</b>		
Dépenses	Prévu	474 945.50
	Réalisé	460 328.12
	Reste à Réaliser	513.00
Recettes	Prévu	464 903.26
	Réalisé	410 293.64
	Reste à Réaliser	32 563.00
<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses	Prévu	966 826.88
	Réalisé	748 569.33
	Reste à Réaliser	0.00
Recettes	Prévu	1 073 113.79
	Réalisé	1 115 276.46
	Reste à Réaliser	0.00
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>		
Investissement		- 50 034.48
Fonctionnement		366 707.13
Résultat global		316 672.65

**– Budget de L'EAU :**

Mme FALQUE, Maire, présente le détail du Compte Administratif l'exercice 2023 section par section, en dépense et en recette, chapitre par chapitre et répond aux questions du Conseil.

Il appartient à Monsieur Thomas MELLE, Premier Adjoint, de faire voter le Conseil sur le Compte Administratif. Mme Rose-Marie FALQUE, Maire, s'étant retirée et ayant quitté la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- APPROUVE tel qu'il est présenté à l'assemblée le compte administratif 2023 du budget principal de la commune soumis à son examen,
- DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits non consommés ni reportés comme annulés,
- ARRETE les comptes ainsi :

<b>Investissement</b>		
Dépenses	Prévu	58 609.29
	Réalisé	14 195.38
	Reste à Réaliser	44 200.00
Recettes	Prévu	149 705.79
	Réalisé	141 677.38
	Reste à Réaliser	7 375.59
<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses	Prévu	87 089.75
	Réalisé	77 430.62
	Reste à Réaliser	0.00
Recettes	Prévu	89 452.30
	Réalisé	91 834.96
	Reste à Réaliser	0.00
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>		

Investissement	127 482.00
Fonctionnement	14 404.34
Résultat global	141 886.34

**– Budget de la FORÊT :**

Mme FALQUE, Maire, présente le détail du Compte Administratif l'exercice 2023 section par section, en dépense et en recette, chapitre par chapitre et répond aux questions du Conseil.

Il appartient à Monsieur Thomas MELLE, Premier Adjoint, de faire voter le Conseil sur le Compte Administratif.

Mme Rose-Marie FALQUE, Maire, s'étant retirée et ayant quitté la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

-APPROUVE tel qu'il est présenté à l'assemblée le compte administratif 2023 du budget principal de la commune soumis à son examen,

-DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits non consommés ni reportés comme annulés,

- ARRETE les comptes ainsi :

<b>Investissement</b>		
Dépenses	Prévu	37 095.18
	Réalisé	28 056.06
	Reste à Réaliser	9 039.12
Recettes	Prévu	37 095.18
	Réalisé	22 095.18
	Reste à Réaliser	0.00
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>		
Dépenses	Prévu	127 510.00
	Réalisé	79 418.29
	Reste à Réaliser	0.00
Recettes	Prévu	215 111.63
	Réalisé	276 533.76
	Reste à Réaliser	0.00
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>		
Investissement		- 5 960.88
Fonctionnement		197 115.47
Résultat global		191 154.59

**– Budget CAISSE DES ECOLES :**

Mme FALQUE, Maire, présente le détail du Compte Administratif l'exercice 2023 section par section, en dépense et en recette, chapitre par chapitre et répond aux questions du Conseil.

Il appartient à Monsieur Thomas MELLE, Premier Adjoint, de faire voter le Conseil sur le Compte Administratif.

Mme Rose-Marie FALQUE, Maire, s'étant retirée et ayant quitté la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

-APPROUVE tel qu'il est présenté à l'assemblée le compte administratif 2023 du budget principal de la commune soumis à son examen,

-DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits non consommés ni reportés comme annulés,

- ARRETE les comptes ainsi :

<b>Fonctionnement</b>		
	Prévu	43 750.00

Dépenses	Réalisé	31 111.18
	Reste à Réaliser	0.00
Recettes	Prévu	43 750.00
	Réalisé	32 663.50
	Reste à Réaliser	0.00
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>		
Investissement		0.00
Fonctionnement		1 552.32
Résultat global		1 552.32

### **– Budget du LOTISSEMENT**

Mme FALQUE, Maire, présente le détail du Compte Administratif l'exercice 2023 section par section, en dépense et en recette, chapitre par chapitre et répond aux questions du Conseil.

Il appartient à Monsieur Thomas MELLE, Premier Adjoint, de faire voter le Conseil sur le Compte Administratif.

Mme Rose-Marie FALQUE, Maire, s'étant retirée et ayant quitté la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

-APPROUVE tel qu'il est présenté à l'assemblée le compte administratif 2023 du budget principal de la commune soumis à son examen,

-DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits non consommés ni reportés comme annulés,

- ARRETE les comptes ainsi :

<b>Investissement</b>		
Dépenses	Prévu	279 519.71
	Réalisé	273 657.15
	Reste à Réaliser	0.00
Recettes	Prévu	316 373.88
	Réalisé	295 825.16
	Reste à Réaliser	0.00
<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses	Prévu	365 183.88
	Réalisé	338 745.74
	Reste à Réaliser	0.00
Recettes	Prévu	602 389.45
	Réalisé	591 366.69
	Reste à Réaliser	0.00
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>		
Investissement		22 168.01
Fonctionnement		252 620.95
Résultat global		274 788.96

## **9 – Vote des comptes de gestion 2023 des budgets : Commune, Eau, Forêt, Ecole, Lotissement :**

### **– Budget principal de la commune**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion du budget communal est établi par la Trésorerie de Lunéville à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,  
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2023 du trésorier municipal du budget communal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

#### **- Budget de l'Eau**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion du budget de l'eau est établi par la Trésorerie de Lunéville à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,  
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2023 du trésorier municipal du budget de l'eau, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

#### **- Budget de la Forêt**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion du budget de la forêt est établi par la Trésorerie de Lunéville à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,  
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2023 du trésorier municipal du budget de la forêt, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

### **– Budget de la Caisse des écoles**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion du budget de la Caisse des Ecoles est établi par la Trésorerie de Lunéville à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,  
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2023 du trésorier municipal du budget de la Caisse des Ecoles, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

### **– Budget du Lotissement**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion du budget du Lotissement est établi par la Trésorerie de Lunéville à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,  
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2023 du trésorier municipal du budget du Lotissement, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

## **10 – Affectation des résultats des budgets : Commune, Eau, Forêt, Ecole, Lotissement :**

### **– Budget Communal**

Après avoir examiné le compte administratif du budget Communal, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement et le résultat d'investissement comme suit :

- Un excédent de fonctionnement de :	59 558.34 €
- Un excédent reporté de :	307 148.79 €
- Dont l'intégration de l'excédent de l'AF : + 22 289.11 €	
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	366 707.13 €

- Un déficit d'investissement de :	50 034.48 €
- Dont l'intégration du déficit de l'AF : - 16 969.57 €	
- Un excédent des restes à réaliser de :	32 050.00 €
Soit un besoin de financement de :	17 984.48 €

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT	366 707.13 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	17 984.48 €
<u>RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)</u>	<u>348 722.65 €</u>
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	50 034.48 €

### **- Budget EAUX**

Après avoir examiné le compte administratif du budget de l'eau, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement et le résultat d'investissement comme suit :

- Un déficit de fonctionnement de :	20 076.67 €
- Un excédent reporté de :	34 481.01 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	14 404.34 €

- Un excédent d'investissement de :	127 482.00 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	36 824.41 €
Soit un excédent de financement de :	90 657.59 €

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT	14 404.34 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	0.00 €
<u>RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)</u>	<u>14 404.34 €</u>
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	127 482.00 €

### **- Budget FORET**

Après avoir examiné le compte administratif du budget de la Forêt, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement et le résultat d'investissement comme suit :

- Un excédent de fonctionnement de :	132 513.84 €
- Un excédent reporté de :	64 601.63 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	197 115.47 €

- Un déficit d'investissement de :	5 960.88 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	9 039.12 €
Soit un besoin de financement de :	15 000.00 €

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT	197 115.47 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	15 000.00 €
<u>RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)</u>	<u>182 115.47 €</u>
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	5 960.88 €

### **- Budget de la Caisse des Ecoles**

Après avoir examiné le compte administratif du budget De la Caisse des écoles, le conseil d'administration décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement et le résultat d'investissement comme suit :

- Un déficit de fonctionnement de :	1 066.89 €
- Un excédent reporté de :	2 619.21 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 552.32 €

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT	1 552.32 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	0.00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	1 552.32 €

### **- Budget Lotissement**

Après avoir examiné le compte administratif du budget du Lotissement, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement et le résultat d'investissement comme suit :

- Un excédent de fonctionnement de :	15 415.38 €
- Un excédent reporté de :	237 205.57 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	252 620.95 €

- Un excédent d'investissement de :	22 168.01 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un excédent de financement de :	22 168.01 €

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT	252 620.95 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	0.00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	252 620.95 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	22 168.01 €

### **11 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 (Taxes foncières : bâti, non bâti, Taxe d'habitation) :**

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Madame le Maire propose d'augmenter de 7 % le taux d'imposition des taxes directes locales :

Fiscalité	Taux 2023	Augmentation	Taux 2024	Produit attendu
Taxe Foncière bâtie	32.80 %	7 %	35.10 %	346 928 €
Taxe foncière non bâtie	40.33 %	7 %	43.15 %	16 440 €
Taxe d'habitation	12.75 %	7 %	13.64 %	3 014 €
<b>Total de produits fiscaux attendu</b>				<b>366 382 €</b>

### **Le Conseil municipal,**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 13.64 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.10 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43.15 %

**CHARGE** Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

### **13 – Vote des budgets primitifs 2024 des budgets : Commune, Eau, Forêt, Ecole, Lotissement :**

#### **- BUDGET COMMUNAL**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rose-Marie FALQUE, maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif principal de la commune comme suit :

##### **Section de fonctionnement**

Recettes de fonctionnement : 1 180 648.65 €

Dépenses de fonctionnement : 1 180 648.65 €

##### **Section d'investissement**

Recettes d'investissement : 203 884.48 € + 32 563.00 € de RAR soit 236 447.48 €

Dépenses d'investissement : 235 367.48 € + 513.00 € de RAR soit 235 880.48 €

Le conseil municipal charge Madame le Maire et lui donne tout pouvoir pour exécuter le budget primitif 2024 de la Commune.

Conformément aux dispositions de l'article L.5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise l'exécutif à procéder à des virements de crédits entre chapitres à l'occasion du vote du budget 2024 dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section d'investissement et de 7.5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement. Les taux fixés par l'assemblée délibérante seront reportés à l'état I-B du budget.

#### **- BUDGET DE L'EAU**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rose-Marie FALQUE, maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif principal de l'eau comme suit :

##### **Section d'exploitation**

Recettes d'exploitation : 106 090.33 €

Dépenses d'exploitation : 104 349.68 €

##### **Section d'investissement**

Recettes d'investissement : 397 081.68 € + 7 375.59 € de RAR soit 404 457.27 €

Dépenses d'investissement : 345 851.99 € + 44 200.00 € de RAR soit 390 051.99 €

Le conseil municipal charge Madame le Maire et lui donne tout pouvoir pour exécuter le budget primitif 2024 du service des eaux.

### **– BUDGET FORET**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rose-Marie FALQUE, maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif de la forêt comme suit :

#### **Section de fonctionnement**

Recettes de fonctionnement : 231 615.47 €

Dépenses de fonctionnement : 171 310.00 €

#### **Section d'investissement**

Recettes d'investissement : 37 000.00 €

Dépenses d'investissement : 27 960.88 € + 9 039.12 € de RAR soit 37 000.00 €

Le conseil municipal charge Madame le Maire et lui donne tout pouvoir pour exécuter le budget primitif 2024 de la forêt.

Conformément aux dispositions de l'article L.5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise l'exécutif à procéder à des virements de crédits entre chapitres à l'occasion du vote du budget 2024 dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section d'investissement et de 7.5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement. Les taux fixés par l'assemblée délibérante seront reportés à l'état I-B du budget.

### **– budget de la Caisse des écoles**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rose-Marie FALQUE, Présidente du Conseil d'administration de la caisse des écoles approuve, à l'unanimité, le budget primitif de la Caisse des écoles comme suit :

#### **Section de fonctionnement**

Recettes de fonctionnement : 38 850.00 €

Dépenses de fonctionnement : 38 850.00 €

Le conseil d'administration charge la Présidente et lui donne tout pouvoir pour exécuter le budget primitif de la Caisse des écoles 2024.

Conformément aux dispositions de l'article L.5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise l'exécutif à procéder à des virements de crédits entre chapitres à l'occasion du vote du budget 2024 dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section d'investissement et de 7.5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement. Les taux fixés par l'assemblée délibérante seront reportés à l'état I-B du budget.

### **– budget du Lotissement**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rose-Marie FALQUE, maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif du lotissement comme suit :

#### **Section de fonctionnement**

Recettes de fonctionnement : 463 157.00 €

Dépenses de fonctionnement : 210 536.05 €

#### **Section d'investissement**

Recettes d'investissement : 208 294.06 €

Dépenses d'investissement : 183 967.72€

Le conseil municipal charge Madame le Maire et lui donne tout pouvoir pour exécuter le budget primitif 2024 du lotissement.

Conformément aux dispositions de l'article L.5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise l'exécutif à procéder à des virements de crédits entre chapitres à l'occasion du vote du budget 2024 dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section d'investissement et de 7.5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement. Les taux fixés par l'assemblée délibérante seront reportés à l'état I-B du budget.

#### **14 – Encaissement suite à dégradation :**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le samedi 6 avril 2024, 3 enfants (dont 2 frères) ont dégradé volontairement 2 barrières de sécurité près du city-stade.

La société MEFRAN COLLECTIVITES a établi un devis pour l'achat de 10 barrières, afin de remplacer les 2 cassées et en recommander 8 supplémentaires.

Le devis s'élève à 708 € pour les 10 barrières, soit 70.80 € par barrière.

Les 2 familles des enfants ayant dégradé les barrières souhaitent un règlement amiable, elles vont rembourser le coût d'une barrière chacune.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'encaissement de 141.60 € des 2 familles concernées (soit 70.80 € chacune) pour les dégradations des barrières effectuées par leurs enfants.

#### **15 – Cession du microtracteur ETESIA à la société HAAG :**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le microtracteur ETESIA acquis en 2011 va être remplacé par un microtracteur JONH DEERE loué à la société HAAG.

La Société HAAG propose la reprise de l'ancien microtracteur pour un montant de 100 € TTC

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire, municipal accepte à l'unanimité la cession du microtracteur ETESIA à la société HAAG pour un montant de 100 € TTC.

#### **15 – Questions diverses :**

La séance est levée à 23h30

Rose-Marie FALQUE,  
MAIRE D'AZERAILLES

Louisa IKHLEF  
Secrétaire de Séance